VOS DOCUMENTS SONT-ILS FALSIFIABLES DANS LE FAR WEB ?

Par Hervé STREIFF - Responsable Qualité Sécurité Environnement - LOCARCHIVES

A en croire les médias, vos communications seraient écoutées par la NSA, vos courriels scannés dans le Cloud et vos données sensibles copiées en Asie. Il se dit également que vos salariés vous fourniraient de faux diplômes et vos fournisseurs de fausses informations d'origine ou de composition.

L'actualité de l'insécurité numérique est riche parce que le WEB, le CLOUD ou le BIG DATA sont des bébés dans l'échelle de l'évolution des pratiques documentaires. Ce nouveau FAR WEB est encore pour partie une zone de non-droit où sévissent des bandits attirés par les richesses contenues dans vos informations.

Commençons par le risque de falsification d'un document électronique. Comment un bandit s'y prendrait-il ? Quelle défense y opposer ?

Falsifier un document numérique est à la portée du premier bandit venu : quelques armes bureautiques et de retouche d'images et le tour est joué. Pour vous protéger, il vous faut calculer une empreinte numérique de vos documents sensibles pour en vérifier ultérieurement l'intégrité. Mais un bandit averti peut simultanément falsifier un document et calculer une nouvelle empreinte. Il est donc également nécessaire d'horodater le document et de « journaliser » son empreinte dans une base de données. Et comme notre bandit est susceptible de s'introduire dans vos bases de données pour modifier des empreintes enregistrées, il convient de sceller et horodater le journal pour figer les informations qu'il contient.

Il s'agit donc bien d'avoir une stratégie pour faire face à ces menaces en intégrant que toutes les solutions du FAR WEB ne sont pas de l'archivage fiable et sécurisé.

Un véritable Système d'Archivage Electronique (SAE) est la réponse appropriée aux enjeux de conservation de documents engageants pour votre entreprise. Il existe aujourd'hui un dispositif légal et normatif qui fixe les règles applicables en ce domaine (NF Z 42-013 dite « archivage électronique » et son équivalent international ISO 14641-1).

Il nous manquait le shérif qui vérifie le respect de la loi et renforce les dispositifs de confiance. Cette absence est comblée aujourd'hui avec la possibilité de certifier la conformité d'un SAE à la NF Z 42-013 après un audit approfondi et le test des moyens de défense mis en œuvre.

Une première certification NF Z 42013 a été attribuée en avril 2013 et d'autres suivront, contribuant à règlementer les pratiques dans le FAR WEB pour minimiser les risques juridiques courus par les entreprises.

Le risque de divulgation de votre patrimoine informationnel va au-delà de protection de l'intégrité des documents électroniques. Il convient qu'un Système d'Archivage Electronique soit exploité selon des règles de sécurité des systèmes d'information (SSI) de haut niveau. Face aux situations induites par des réglementations de certains états (patriot act…), privilégiez des choix d'infrastructure et des fournisseurs reconnus et indépendants de tout système technique ou juridique permettant l'accès à vos données sensibles.

© 2014 LOCARCHIVES